

POLICIER OU POLICIÈRE MUNICIPAL / (h/f)

Synthèse de l'offre

Employeur

Mairie de SAINT-ASTIER

Lieu de travail

Police Municipale – 2 rue Jules ferry – 24110 – SAINT-ASTIER

Poste à pourvoir le

01/05/2026

Date limite de candidature

30/04/2026

Type d'emploi

Emploi permanent

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers

SPÉCIALITÉ - PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Grade(s) recherché(s)

Gardien-brigadier de police municipale (échelle C2)

Brigadier-chef principal de police municipale

Chef de police municipale (en voie d'extinction)

Chef de service de police municipale

Chef de service de police municipale principal de 2ème classe

Chef de service de police municipale principal de 1ère classe

Métier(s)

Chargé ou chargée de prévention et de sécurité

Garde champêtre

Opérateur ou opératrice de vidéoprotection

Agent de surveillance des voies publiques

Temps de travail

Temps complet

Descriptif de l'emploi

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du maire et sous le contrôle de la Directrice générale des services, dans les conditions déterminées par les lois n°99-291 du 15 avril 1999, n°2001-1062 du 15 novembre 2001, n°2002-276 du 27 février 2002, n°2003-239 du 18 mars 2003 et n°2006-396 du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

Les brigadiers-chefs principaux sont chargés, lorsqu'il n'existe pas d'emploi de directeur de police municipale ou de chef de service de police municipale, ou, le cas échéant, dans les

conditions prévues à l'article 27 du décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006, de chef de police municipale, de l'encadrement des gardiens et des brigadiers.

Les chefs de police municipale sont chargés des missions mentionnées aux deux premiers alinéas ci-dessus et, lorsqu'il n'existe pas d'emploi de directeur de police municipale ou de chef de service de police municipale, de l'encadrement des gardiens, des brigadiers et des brigadiers-chefs principaux

Missions / conditions d'exercice

L'agent(e) réalise les missions principales suivantes :

- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques
- Recherche et relevé des infractions
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels
- Commandement des interventions d'une équipe de police municipale
- Accueil et relation avec les publics
- Permanence opérationnelle du service de police municipale
- Participer à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique
- Gérer l'interface avec la population
- En lien avec les élus : analyser les doléances et formuler des réponses appropriées
- Accueillir et renseigner les personnes sur la voie publique et au sein du service
- Ecouter, accompagner une personne en difficulté
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- Dialoguer avec des populations spécifiques (gens du voyage, mineurs, SDF, ...)

COMPÉTENCES

Profils recherchés

- Titulaire d'un concours de la Police Municipale/Nationale
- Permis B obligatoire

SAVOIR-FAIRE

Veille et prévention :

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire – Faire respecter les arrêtés
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- Identifier les sites, bâtiments et structures qui nécessitent une surveillance
- Veiller au respect du stationnement (prévention avant toute verbalisation)
- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens, au maintien de l'ordre public et à la salubrité publique
- Prévention aux abords des équipements et lieux publics
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques
- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique
- Surveiller la sécurité aux abords des écoles
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques, des cérémonies et des animations municipales importantes, telles que la fête de la musique, la fête de la lumière, le 14 juillet,
- Dossiers sécurité : Montage du dossier pour la Préfecture pour le 14 juillet-la fête de la musique et la fête de la lumière
- Surveillance du marché
- Organisation des fêtes foraines : prévisions et placement des forains.
- Lutte contre le bruit
- Contrôle des débits de boissons
- Récupération d'animaux errants ou morts
- Analyser, gérer des situations ou des événements imprévus

- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats
- Rendre compte des contraventions trimestriellement
- Vérification d'urbanisme
- Réaliser des enquêtes administratives
- Lutte contre la délinquance
- Gérer les objets trouvés
- Gérer les véhicules abandonnés
- Constatation des sinistres et des dégradations sur la voie publique et sur les bâtiments communaux – dépôt de plainte

Transmission des informations et rédaction d'écrits professionnels :

- Rendre compte, par écrit à Madame Le Maire ou la Directrice Générale des Services des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- Faire des rapports d'activité hebdomadaires et de surveillance
- Rédiger et transmettre des procès-verbaux
- Saisir des données informatiques relatives aux amendes forfaitaires
- Assurer la transmission des informations selon les procédures définies.

Missions complémentaires :

- Entretien hebdomadaire du véhicule de service
- Relevage kilométrique du véhicule à chaque plein de carburant
- Assure le bon déroulement et la sécurité des cérémonies officielles
- Projet d'alignement sur le terrain pour transmission des données au service urbanisme pour prise d'arrêtés

Missions exceptionnelles

- Disponibilité et Intervention dans le cas de catastrophes naturelles exceptionnelles (crues, tempêtes...)

SAVOIR ETRE :

- * Qualités managériales (leader d'équipe) appréciés ;
- * Qualités relationnelles ;
- * Sens du travail en équipe ;
- * Esprit d'initiative et autonomie ;
- * Savoir rendre compte de son activité ;
- * Bonne condition physique ;
- * Rigueur dans les consignes ;
- * Propreté du travail et de ses équipements ;
- * Sens du service public.

Contact et modalités de candidature

Contact

Renseignements administratifs : 05 53 02 42 80

Avantages sociaux :

Adhésion aux CNAS et CDAS.

Participation de l'employeur sur la mutuelle santé collective.

Participation de l'employeur sur la mutuelle prévoyance collective.

Rémunération statutaire + RIFSEEP.

CANDIDATURE (lettre de motivation et CV) A ENVOYER :

MAIRIE DE SAINT-ASTIER - A l'attention de Monsieur le Maire, Jacques AUDOUIN
2 RUE JULES FERRY – 24110 ST ASTIER

Courriel : mairie@saint-astier.fr

Emploi permanent - vacance d'emploi n° 024260331001747 - Policier municipal (h/f)

Informations concernant l'employeur

Nom de l'établissement Mairie de ST ASTIER
SIRET 21240372900016

Informations concernant l'opération

Numéro d'opération 024260331001747
Intitulé du poste Policier municipal (h/f)
Type d'emploi Emploi permanent - vacance d'emploi
État de l'opération transmise
Métier(s) 1. Prévention et sécurité publique > Police municipale > Policier ou policière municipal

Service recruteur POLICE
Nombre de postes 1
Temps de travail Temps complet
Durée de travail 35h00
Ce poste est-il ouvert aux contractuels à titre dérogatoire ? Non
Référence interne POSTE 1ER POLICE REMP DEPART MUTATION
Contact AUDOUIN, JACQUES
LE MAIRE
mairie@saint-astier.fr
0553024280

Observateurs isabelle.bonnet@saint-astier.fr

Historique des modifications

Action	Date de l'action	Auteur de l'action
Modification : Date de transmission , État de l'opération	31/03/2026 à 19:35	MARTY (Elisabeth)
Modification : Référence interne , Code type opération	31/03/2026 à 19:34	MARTY (Elisabeth)
Transmission	31/03/2026	MARTY (Elisabeth)
Création	31/03/2026 à 19:33	MARTY (Elisabeth)
Modification : Établissement chargé de la publicité , État de l'opération	31/03/2026 à 19:33	MARTY (Elisabeth)

Déclaration de vacance d'emploi

Déclaration de vacance d'emploi de l'opération n°024260331001747

Numéro	État
V024260331001747001	transmise

Grade(s)	1. Gardien brigadier 2. Brigadier-chef principal 3. Chef de police municipale (grade en extinction) 4. Chef de service de police municipale 5. Chef de service de police municipale principal de 2ème classe 6. Chef de service de police municipale principal de 1ère classe
-----------------	--

Date prévue du recrutement 01/05/2026

Motif de saisie Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité

Description du poste à pourvoir
POLICIER OU POLICIÈRE MUNICIPAL / (h/f)

Temps complet

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du maire et sous le contrôle de la Directrice générale des services, dans les conditions déterminées par les lois n°99-291 du 15 avril 1999, n°2001-1062 du 15 novembre 2001, n°2002-276 du 27 février 2002, n°2003-239 du 18 mars 2003 et n°2006-396 du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

Les brigadiers-chefs principaux sont chargés, lorsqu'il n'existe pas d'emploi de directeur de police municipale ou de chef de service de police municipale, ou, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006, de chef de police municipale, de l'encadrement des gardiens et des brigadiers.

Les chefs de police municipale sont chargés des missions mentionnées aux deux premiers alinéas ci-dessus et, lorsqu'il n'existe pas d'emploi de directeur de police municipale ou de chef de service de police municipale, de l'encadrement des gardiens, des brigadiers et des brigadiers-chefs principaux

Historique de la déclaration n°V024260331001747001

Action	Date de l'action	Auteur de l'action
Modification : Date de transmission de la déclaration, État de la déclaration	31/03/2026 à 19:35	MARTY (Elisabeth)
Modification : Date prévue de recrutement, Motif de saisie de la déclaration	31/03/2026 à 19:35	MARTY (Elisabeth)
Transmission	31/03/2026	MARTY (Elisabeth)
Création	31/03/2026 à 19:33	MARTY (Elisabeth)

Offre d'emploi n°O024260331001747

Numéro de l'offre	O024260331001747
État de l'offre	transmise
Grade(s)	1. Gardien brigadier 2. Brigadier-chef principal 3. Chef de police municipale (grade en extinction) 4. Chef de service de police municipale 5. Chef de service de police municipale principal de 2ème classe 6. Chef de service de police municipale principal de 1ère classe

Descriptif de l'emploi

POLICIER OU POLICIÈRE MUNICIPAL / (h/f)

A TEMPS COMPLET

Les membres de ce cadre d'emplois exécutent sous l'autorité du maire et sous le contrôle de la Directrice générale des services, dans les conditions déterminées par les lois n°99-291 du 15 avril 1999, n°2001-1062 du 15 novembre 2001, n°2002-276 du 27 février 2002, n°2003-239 du 18 mars 2003 et n°2006-396 du 31 mars 2006, les missions de police administrative et judiciaire relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

Les brigadiers-chefs principaux sont chargés, lorsqu'il n'existe pas d'emploi de directeur de police municipale ou de chef de service de police municipale, ou, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article 27 du décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006, de chef de police municipale, de l'encadrement des gardiens et des brigadiers.

Les chefs de police municipale sont chargés des missions mentionnées aux deux premiers alinéas ci-dessus et, lorsqu'il n'existe pas d'emploi de directeur de police municipale ou de chef de service de police municipale, de l'encadrement des gardiens, des brigadiers et des brigadiers-chefs principaux

Avantages sociaux :

Adhésion aux CNAS et CDAS.

Participation de l'employeur sur la mutuelle santé collective.

Participation de l'employeur sur la mutuelle prévoyance collective.

Rémunération statutaire + RIFSEEP.

Missions ou activités

L'agent(e) réalise les missions principales suivantes :

- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques
- Recherche et relevé des infractions
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels
- Commandement des interventions d'une équipe de police municipale
- Accueil et relation avec les publics
- Permanence opérationnelle du service de police municipale
- Participer à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique
- Gérer l'interface avec la population
- En lien avec les élus : analyser les doléances et formuler des réponses appropriées
- Accueillir et renseigner les personnes sur la voie publique et au sein du service
- Écouter, accompagner une personne en difficulté
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- Dialoguer avec des populations spécifiques (gens du voyage, mineurs, SDF, ...)

Profil recherché

- Titulaire d'un concours de la Police Municipale/Nationale
- Permis B obligatoire

SAVOIR-FAIRE

Veille et prévention :

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire – Faire respecter les arrêtés
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- Identifier les sites, bâtiments et structures qui nécessitent une surveillance
- Veiller au respect du stationnement (prévention avant toute verbalisation)
- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens, au maintien de l'ordre public et à la salubrité

publique

- Prévention aux abords des équipements et lieux publics
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques
- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique
- Surveiller la sécurité aux abords des écoles
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques, des cérémonies et des animations municipales importantes, telles que la fête de la musique, la fête de la lumière, le 14 juillet,
- Dossiers sécurité : Montage du dossier pour la Préfecture pour le 14 juillet-la fête de la musique et la fête de la lumière
- Surveillance du marché
- Organisation des fêtes foraines : prévisions et placement des forains.
- Lutte contre le bruit
- Contrôle des débits de boissons
- Récupération d'animaux errants ou morts
- Analyser, gérer des situations ou des événements imprévus
- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats
- Rendre compte des contraventions trimestriellement
- Vérification d'urbanisme
- Réaliser des enquêtes administratives
- Lutte contre la délinquance
- Gérer les objets trouvés
- Gérer les véhicules abandonnés
- Constatation des sinistres et des dégradations sur la voie publique et sur les bâtiments communaux – dépôt de plainte

Transmission des informations et rédaction d'écrits professionnels :

- Rendre compte, par écrit à Madame Le Maire ou la Directrice Générale des Services des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- Faire des rapports d'activité hebdomadaires et de surveillance
- Rédiger et transmettre des procès-verbaux
- Saisir des données informatiques relatives aux amendes forfaitaires
- Assurer la transmission des informations selon les procédures définies.

Missions complémentaires :

- Entretien hebdomadaire du véhicule de service
- Relevage kilométrique du véhicule à chaque plein de carburant
- Assure le bon déroulement et la sécurité des cérémonies officielles
- Projet d'alignement sur le terrain pour transmission des données au service urbanisme pour prise d'arrêtés

Missions exceptionnelles

- Disponibilité et Intervention dans le cas de catastrophes naturelles exceptionnelles (crues, tempêtes...)

SAVOIR ETRE :

- * Qualités managériales (leader d'équipe) appréciés ;
- * Qualités relationnelles ;
- * Sens du travail en équipe ;
- * Esprit d'initiative et autonomie ;
- * Savoir rendre compte de son activité ;
- * Bonne condition physique ;
- * Rigueur dans les consignes ;
- * Propreté du travail et de ses équipements ;
- * Sens du service public.

Date prévue du recrutement 01/05/2026

Date de debut de publicité 31/03/2026

Date de fin de publicité 30/04/2026

Date limite de candidature 30/04/2026

Informations complémentaires CANDIDATURE (lettre de motivation et CV) A ENVOYER :
MAIRIE DE SAINT-ASTIER - A l'attention de Monsieur le Maire, Jacques AUDOUIN
2 RUE JULES FERRY – 24110 SAINT-ASTIER
Courriel : mairie@saint-astier.fr

Poste managérial ? Non

Télétravail possible ? Non

Expérience souhaitée Confirmé

Rémunération indicative Rémunération statutaire + RIFSEEP.
Lieu de travail Rue Jules Ferry , Saint-Astier (Dordogne (24))
Nombre de jours de diffusion 0

Historique des modifications

Action	Date de l'action	Auteur de l'action
Modification : Date de transmission de l'offre , État de l'offre	31/03/2026 à 19:35	MARTY (Elisabeth)
Modification : Date de début de publicité , Date de fin de publicité , Date limite de candidature , Date prévue de recrutement	31/03/2026 à 19:35	MARTY (Elisabeth)
Transmission	31/03/2026	MARTY (Elisabeth)
Création	31/03/2026 à 19:33	MARTY (Elisabeth)

Candidatures

Accepte de recevoir les candidatures en ligne ? Oui
Contact 0553024280
Courriel de réception des candidatures en ligne mairie@saint-astier.fr
Nombre de candidatures (depuis *Emploi-Territorial*) 0

Aucune candidature reçue pour l'instant.